

## Faire•Dire Quel(s) acte(s) pour la parole de la recherche ?

## **Appel à films**

Dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> édition des Journées d'étude *Faire Dire :* Écritures alternatives de la recherche (Nantes, 18-19 novembre 2025), l'organisation et son Comité scientifique proposent l'ouverture d'un appel à films.

Les films sélectionnés seront diffusés dans la salle du cinéma « Le Cinématographe » à Nantes pour 1 court et/ou 1 long métrage, ou pour les courts ici ou là durant les journées.

- Typologie de films : documentaire, web-documentaire, recherchecréation, diapo-son, fiction... datant de moins de 5 ans.
- Durée: 10 min. minimum et 120 min. maximum
- Les journées d'étude Faire Dire : Écritures alternatives de la recherche rendent compte de la richesse de la recherche en SHS, ainsi que de la diversité et de l'originalité du genre documentaire et des écritures cinématographiques.

Propositions à envoyer pour le 31 mai 2025 à l'adresse : <u>ecr-alt@univ-nantes.fr</u>

Tous les membres du comité scientifique ont hâte de découvrir vos films !

## Modalités de soumission

Les films doivent être produits par une personne physique ou morale, française ou étrangère. Sont exclues de cet appel à films les vidéos de vulgarisation scientifique ; les journées n'ont pas d'exigence d'exclusivité. La proposition comportera les éléments suivants :

- Le titre, la durée (estimée ou définitive),
- le ratio d'image



- le nom et prénom du réalisateur, ses adresses, contact mail et téléphone,
- le nom de la (des) société(s) de production s'il y a lieu, avec contact mail et téléphone,
- un synopsis en 10 lignes maximum,
- le lieu, la date, la signature de la personne soumettant la restitution,
- un visuel haute résolution illustrant la production,
- au choix, un lien de visualisation ou de téléchargement de la production : WeTransfer, Vimeo, clé USB, etc.

En cas de sélection, le participant autorisera à titre gracieux l'organisateur à présenter au public, dans la salle du cinéma « Le Cinématographe », la production sélectionnée dans le format de la meilleure qualité possible (idéalement en DCP).

Le participant devra déclarer et garantir à l'organisateur qu'il détient tous les droits (en particulier les droits d'exploitation, de diffusion et de divulgation) ainsi que toutes les autorisations nécessaires pour les utilisations dans le cadre des journées d'études. Il garantira l'organisateur et ses partenaires, contre toute revendication quelconque, notamment au titre des droits d'auteur, droits voisins, droits des dessins et modèles, droits des marques, droits de la personnalité, droits à l'image des biens et/ou des personnes.